

**COMPTE-RENDU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT  
DE LA COMMUNE DE MEYSSE  
DU 8 AVRIL 2019**

---

**DÉLIBÉRATION N° 19-005 : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2019 - ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire soumet au conseil d'administration le BUDGET PRIMITIF appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions pour l'année 2019.

Le conseil d'administration approuve le BUDGET PRIMITIF 2019, CHAPITRE PAR CHAPITRE et arrête comme suit la Balance du Fonctionnement et de l'Investissement aux sommes ci-après :

Exploitation :	<b>DEPENSES</b> : 119 130,48 euros
	<b>RECETTES</b> : 119 130,48 euros
Investissement :	<b>DEPENSES</b> : 183 203,38 euros
	<b>RECETTES</b> : 183 203,38 euros

**EXTRAIT N° 19-005  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT DE MEYSSE  
DU 8 AVRIL 2019**

Nombre de conseillers  
en exercice : 14  
présents : 11  
votants : 11

L'an deux mil dix-neuf, et le huit avril, le Conseil d'Administration convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : Jeudi 4 avril 2019

Présents : MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - LAUSSEL - VILLETTE  
MRS CUER - MAZZINI - MONTCHAUD - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Absents excusés : MME DEROUEN - M. BALLOY

Absents non excusés : M. THEYSSET

Ont donné pouvoir :  
Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme ALEXANDRE.

**OBJET**

**VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2019 - ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire soumet au conseil d'administration le BUDGET PRIMITIF appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

- **APPROUVE** le BUDGET PRIMITIF 2019, CHAPITRE PAR CHAPITRE

- **ARRÊTE** comme suit la Balance du Fonctionnement et de l'Investissement aux sommes ci-après :

	<b>DEPENSES</b> : 119 130,48 euros
Exploitation :	<b>RECETTES</b> : 119 130,48 euros
	<b>DEPENSES</b> : 183 203,38 euros
Investissement :	<b>RECETTES</b> : 183 203,38 euros

- **TRANSMET** : un exemplaire de la délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Madame la Comptable du Trésor de Le Teil.

Ont signé les membres présents :

MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - LAUSSEL - VILLETTE  
MRS CUER - MAZZINI - MONTCHAUD - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Par procuration :

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Fait et délibéré à Meysse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.  
Affiché le 9 avril 2019  
Pour copie conforme

En Mairie, le 9 avril 2019  
Le Maire

Eric CUER



REÇU A  
LA PRÉFECTURE LE

**15 AVR. 2019**

Certifié exécutoire le

Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le

Publié ou Notifié le